

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la délivrance d'un permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société FRANSOL 21 sur le territoire de la commune de PLANCY-L'ABBAYE

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique se déroulera du **lundi 5 septembre 2022 à partir de 15h00 au jeudi 6 octobre 2022 inclus jusqu'à 17h00**, soit pendant 32 jours, sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société FRANSOL 21 sur le territoire de la commune de PLANCY-L'ABBAYE.

Ce projet porte sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 8,17 MWc sur la parcelle cadastrale 000 YB 105 ; parcelle présentant une surface totale de 72 374m² et située au nord de la commune de PLANCY-L'ABBAYE, en bordure de la zone industrielle de Crève-Coeur.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de PLANCY-L'ABBAYE, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier comporte notamment la demande de permis de construire, une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude d'impact, les avis des services consultés, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

– sur le site internet de la préfecture de l'Aube (www.aube.gouv.fr) en suivant le chemin ci-après : Accueil > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement durable > Enquêtes publiques autres que ICPE > FRANSOL 21 - Centrale photovoltaïque à Plancy l'Abbaye
– sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.57) ou courriel (pref-ep-pc-plancylabbaye@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture l'Aube à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, M. Guy-André MOTUS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État retraité, effectuera en mairie de PLANCY-L'ABBAYE des permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public aux dates suivantes :

- Lundi 5 septembre 2022 de 15h00 à 18h00 (ouverture),
- Samedi 17 septembre 2022 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 28 septembre 2022 de 17h00 à 19h00,
- Jeudi 6 octobre 2022 de 15h00 à 17h00 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

– consignées sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de PLANCY-L'ABBAYE aux heures habituelles d'ouverture ;

– reçues, de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences susmentionnées.

– adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :

- par correspondance, envoyée à la mairie de PLANCY-L'ABBAYE, 13 rue Pierre Labonde, 10380

PLANCY-L'ABBAYE

- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pc-plancylabbaye@aube.gouv.fr
Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 35Mo.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée des enquêtes auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations sur ce projet peuvent être demandées à :

- M. Etienne TRICHARD, directeur général de la société FRANSOL 21, par courrier électronique à etienne.trichard@kronos-solar.fr ou par téléphone au 06-62-76-41-26,
- la direction départementale des territoires, à Mme Marie-Lyne CERDA, responsable du bureau de l'urbanisme, par courrier électronique à marie-lyne.cerda@aube.gouv.fr ou par téléphone au 03-25-46-21-48 ou à Mme Sandrine PARIZEL, responsable adjointe du bureau de l'urbanisme, par courrier électronique à sandrine.parizel@aube.gouv.fr ou par téléphone au 03-25-46-20-96,
- la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10025 Troyes Cedex ou pref-ep-pc-plancylabbaye@aube.gouv.fr .

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la délivrance ou au refus du permis de construire concernant ce projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de PLANCY-L'ABBAYE et sur le site internet de la préfecture de l'Aube pendant un an.